

LACOUR-D'ARCENAY Faune

# Un cygne retrouvé mort sur l'étang

**Entre indignation et incompréhension, Bernard Perrot, propriétaire de l'étang où il a découvert un cygne tuberculé flottant sur l'eau, ne comprend pas ce geste ignoble. De toute évidence, l'animal a été tué par une arme à feu.**

Il y a plusieurs jours, Bernard Perrot, agriculteur, a retrouvé un cygne tuberculé tué sur son étang. C'est en allant voir son troupeau de bovins, comme il le fait tous les matins, qu'il a fait la terrible découverte de ce cygne tuberculé.

« De loin, j'ai d'abord cru à un sac en plastique blanc flottant, à la hauteur de la digue, et qui aurait pu être amené par le vent. La réalité était tout autre, et j'ai très vite compris que l'animal avait été tué, sans savoir comment. Cela aurait pu être par un prédateur. Mais, pour plus de certitude, je l'ai porté chez le vétérinaire qui a malheureusement confirmé ce que je pressentais. »

## Une espèce protégée mais non épargnée

L'autopsie de l'animal, réalisée par un vétérinaire de Précy-sous-Thil, a permis de découvrir les



**Avec le certificat du vétérinaire qui prouve que le cygne a été tué, Bernard Perrot est outré.** Photo LBP/B. P.

causes de son décès. L'examen nécropsique a révélé une fracture du bassin, associée à une perforation abdominale, ainsi qu'une fracture de l'aile gauche. La radiographie met en évidence la présence de débris métalliques dans l'abdomen. Pour le vétérinaire, et au vu des lésions, il est permis d'affirmer que la mort a été provoquée par deux projectiles métalliques.

## Difficile de retrouver les auteurs

Bernard Perrot s'est ensuite ren-

du à la gendarmerie où on lui a conseillé de se tourner vers l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) qui pourrait ouvrir une enquête pour destruction d'espèce protégée\*.

Du côté de la Ligue de la protection des oiseaux (LPO), Joseph Abel, directeur des antennes de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, contacté par téléphone, dit être au courant de l'acte commis à Lacour-d'Arcenay. « C'est une affaire qui n'est malheureusement pas un cas isolé et il arrive que des espèces d'oiseaux protégées soient tuées. Dans la mesure du possible, on essaie de porter plainte. Mais ce n'est pas systématique car les procédures contre X n'aboutissent que très, voire trop, rarement », explique le directeur, qui dénonce avec force de tels agissements. En l'espèce, la LPO a décidé de porter plainte pour destruction d'espèce protégée. « Il faut le faire pour qu'il y ait une trace, montrer qu'on ne peut pas faire n'importe quoi. »

Bernard Perrot souhaite que les quatre autres cygnes encore présents puissent profiter du plan d'eau avant de reprendre leur migration et que l'on laisse tranquille ces oiseaux végétariens qui se nourrissent de plantes aquatiques, d'herbes et de plantes herbacées poussant sur les rives.

**Bernard PRUDHOMME (CLP)**

“ C'est une affaire qui n'est malheureusement pas un cas isolé. ”

**Joseph Abel, Ligue de la protection des oiseaux**

\*La destruction d'espèces protégées est passible d'un an d'emprisonnement et d'une amende de 15 000 €.